DEMANDE DE RÉFÉRENCEMENT D'UN TIERS POUR LA COMMUNICATION DE DONNÉES DE SITE(S) DE CONSOMMATION D'UN CLIENT RACCORDÉ(S) AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION

Ce bulletin s'adresse exclusivement aux tiers souhaitant obtenir pour la 1ère fois la communication de données relatives à un ou plusieurs sites de consommation auprès de SRD. Pour toute information : se référer à la procédure disponible sur www.srd-energies.fr.

E. DEMANDEUR (particulier) - Ne remplir que le cadre A ou B

M. ☐ Mme ☐ Nom : _
Prénom : _
Né(e) le : |_|_| / |_|_|/ |_|_|_|_| à : _
Adresse : _
Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _
N° téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ E-mail : _

F. DEMANDEUR (professionnel ou autre) - Ne remplir que le cadre A ou B

☐ Entreprise ☐ Association, copropriété…
☐ Collectivité locale (commune, département, …) ☐ Autre (préciser) : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
☐ EPCI (syndicat de gestion…)
Dénomination sociale : _
Forme juridique (SA, SARL, …) : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Nom commercial : _
N° d'identification (SIRET) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Activité (code NAF) : |_|_|_|_| |_|
Adresse : _
Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _
Représenté par (signataire du présent document) :
M. ☐ Mme ☐ Nom : _ Prénom : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Fonction : _
Adresse professionnelle : _
N° téléphone : _ E-mail : _
Le signataire du présent document déclare être dûment habilité par le Demandeur pour la signature du présent document.

G. ADRESSE DE DESTINATION DES DONNÉES (adresse unique à laquelle seront transmises les données)

E-mail : _

H. DONNÉES CONCERNÉES

Le Demandeur peut demander, sous réserve de compatibilité technique du compteur et de disponibilité des données, la communication des données suivantes pour chaque site de consommation de la demande présente ou ultérieure :

- **L'historique des consommations (et puissances atteintes et dépassements de puissance mensuels pour un compteur Linky ou compatible BT>36 kVA)**
  sur 24 mois à compter de la date de la demande (période limitée à la date de début du contrat)
- **L'historique des index quotidiens et des puissances maximales quotidiennes (compteur Linky exclusivement)**
  sur la période souhaitée, de 36 mois maximum à compter de la date de la demande (période limitée à la date de début du contrat)
- **L'historique de courbe de charge (compteur Linky ou compatible BT>36 kVA)**
  sur la période souhaitée, de 24 mois maximum à compter de la date de la demande (période limitée à la date de début du contrat)
- **Les données techniques et contractuelles**
  Caractéristiques du raccordement, dispositif de comptage et informations contractuelles (option tarifaire, puissance souscrite…)

Par la signature de ce document, **le Demandeur déclare disposer de l'autorisation expresse du client titulaire du contrat de fourniture d'électricité pour chaque site dont il demande la communication des données, à la date de la présente demande ou de toute demande ultérieure pendant un délai d'un an.**
Le Demandeur reconnaît avoir été informé que les données dont il demande la communication constituent des informations confidentielles au sens de l'article L 111-73 du code de l'énergie. Toute déclaration frauduleuse du Demandeur en vue d'obtenir ces données est susceptible d'engager sa responsabilité et l'expose aux poursuites prévues par l'article L 111-83 du code de l'énergie.
Le Demandeur déclare avoir été informé qu'SRD est susceptible d'effectuer des contrôles aléatoires concernant les déclarations du Demandeur. A cet effet, le Demandeur accepte expressément de mettre à disposition de SRD, sur simple demande et sous un délai de 10 jours ouvrés, tout élément permettant de prouver que l'autorisation expresse d'un client pour la communication des données du site de consommation le concernant lui a effectivement été donnée préalablement à une demande. SRD signalera tout manquement du Demandeur auprès des autorités compétentes et rejettera toute demande ultérieure.
Le Demandeur s'engage à ne pas transmettre les données obtenues à des tiers et à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer leur confidentialité. Le Demandeur reconnaît avoir été informé que le non-respect de cet engagement de confidentialité est susceptible d'engager sa responsabilité civile et pénale et l'expose à la peine prévue par l'article L 111-81 du code de l'énergie ainsi qu'aux sanctions prévues en cas de non-respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.
Le Demandeur accepte expressément que ses données personnelles soient conservées par SRD à des fins de gestion et de traçabilité. SRD s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers sauf obligation réglementaire. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Demandeur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande auprès de SRD.

Date	Signature du Client + cachet le cas échéant
Fait à : Le :	